



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE POUR L'ÉVALUATION EN CLASSE POLAIRE AUX EXPOSITIONS PATRONNÉES PAR LA FFAP

1. Vue d'ensemble

1.1 Définition

La classe polaire concerne les activités humaines (historiques, géographiques, économiques, techniques, scientifiques, ...) se déroulant dans les régions polaires du Nord (Arctique et subarctique) et du Sud (Antarctique et subantarctique).

1.2 Régions polaires

1.2.1 Arctique : Territoires ou parties de territoire des régions septentrionales polaires et subpolaires de la terre et plus précisément :

1- les eaux et l'espace recouvert de glace qui s'étendent du pôle Nord vers le sud (principalement l'océan Arctique et sa région adjacente),

2- en Amérique du Nord : les territoires du nord-ouest du Canada, le Yukon, le Nunavut, le Labrador ainsi que l'Alaska,

3- en Europe : les régions septentrionales de la Scandinavie (Finlande, Suède, Norvège) et les îles adjacentes ou situées au nord de ces régions (par ex. Svalbard, Jan Mayen, Groenland). Malgré son nom, l'Islande n'est pas incluse, exception faite pour ses courriers militaires de la seconde guerre mondiale,

4- en Russie : la Russie septentrionale et la Sibérie avec les îles proches de la Sibérie (par ex. Kouriles, Sakhaline) et celles au nord de la masse continentale russe,

5- en Asie : les régions frontalières de la Mandchourie et de la Mongolie adjacentes à la Sibérie.

1.2.2 Antarctique : territoires ou parties de territoire des régions polaires et subpolaires du sud de la terre et plus précisément :

1- le continent antarctique tout entier et ses îles voisines (Balleny, Scott, Orcades du Sud, Shetland du Sud, Pierre 1^{er}),

2- dans l'océan Pacifique Sud : les îles subantarctiques de Nouvelle-Zélande (Campbell et Auckland) et d'Australie (Macquarie),

3- dans l'océan Indien : l'île du Prince Edward et l'île de Marion pour l'Afrique du Sud, les îles françaises de Kerguelen, St Paul et Amsterdam, Crozet et l'île australienne de Heard,

4- dans l'océan Atlantique Sud : les possessions britanniques (Géorgie du Sud, Sandwich du Sud, Gough, Falkland, Tristan da Cunha), norvégienne (île Bouvet), Argentine et Chili au sud du 50° de latitude sud (Déroit de Magellan, Terre de Feu et ses îles adjacentes).

1.2.3 Sont jointes deux cartes délimitant ces zones.

2. Principe de la composition d'une participation

Une participation en classe polaire peut comprendre du matériel postal, du matériel historique et du matériel annexe (cf. 2-2) qui touchent aux activités concernant les régions polaires.

2.1 Matériel postal

2.1.1 Timbres

Timbres émis par les administrations postales (membres de l'UPU) des régions polaires ou timbres émis par d'autres administrations postales spécifiquement avec un thème polaire (explorateurs, moyens de transport et communications, faune, flore...). Sont également acceptés les timbres de poste locale (Tromsø, Hammerfest, Vardø, Vadsø, Svalbard entre 1896 et 1914 ...). Outre les timbres (neufs ou oblitérés) par unité ou multiples peuvent aussi être exposés les essais et les épreuves, les non dentelés, les blocs feuillets, l'étude des méthodes d'impression, des variétés de papiers, de gomme, des dentelures, des filigranes ainsi que les erreurs d'impression et de surcharge...

2.1.2 Documents postaux

Tous documents - enveloppes, entiers postaux, télégrammes, aérogrammes, cartes QSL... qui ont été acheminés par un service postal qu'il soit officiel, local ou privé - :

- envoyés ou transportés vers, en provenance, en faisant escale ou en traversant (voie de surface ou voie aérienne) les régions polaires,
- envoyés aux escales des navires se dirigeant vers les régions polaires ou en revenant.

Les courriers philatéliques ne présentant aucune trace d'acheminement par un service postal (enveloppes Premier Jour « FDC », cartes maximum, souvenirs et plis commémoratifs) doivent être utilisés avec modération.

Lorsque les documents portent des timbres, il est préférable que ceux-ci soient utilisés avant leur retrait officiel. Il faut privilégier les documents affranchis au tarif en vigueur au moment de leur utilisation.

2.1.3 Oblitérations, marques postales et cachets

- Oblitérations des bases, des bureaux de poste à bord des navires, ferroviaires (gares, ambulants), oblitérations de transit du courrier polaire. Marques des sites et activités militaires dans les régions polaires.
- Celles-ci peuvent faire l'objet d'études diverses (timbres à date, flammes illustrées, recommandation, chronologie avec premières et dernières dates d'utilisation, ...).
- Cachets d'expédition, griffes diverses (evasan, courrier hélicopté, gérants postaux, armements, toute personne désignée pour exercer une fonction officielle...).
- Empreintes de machine à affranchir (EMA).
- Oblitérations ou cachets faux, cachets personnels des membres d'expédition, oblitérations de complaisance avec affranchissement insuffisant sont à proscrire.

Les cachets et marques postales figurant au dos du document peuvent être illustrés par une reproduction (photographie, photocopie ou image scannée) sur la page d'exposition à condition qu'elle apparaisse clairement comme telle. La taille des reproductions peut différer de celle de l'original.

2.2 Matériel historique et annexe

Du matériel non postal (photographies, cartes géographiques, dessins, lettres autographes etc.) peut être utilisé pour mettre en évidence, illustrer et attirer l'attention sur un élément particulier de l'exposition.

Ce matériel doit être original et avoir une relation directe avec le sujet choisi. En particulier documents relatifs :

- à la préparation et au déroulement de l'exploration polaire,
- à des revendications territoriales : congrès polaires, traités, conventions,
- aux activités économiques et sociales,
- à des expéditions scientifiques polaires,
- aux vols polaires.

3. Titre et page de plan

Le titre doit correspondre au contenu de la participation.

Toute présentation doit comporter une page de plan avec une brève introduction montrant la chronologie et/ou le déroulement de l'exposition. Cette page de plan peut aussi signaler les sources documentaires principales utilisées.

4. Structure

Le développement d'une collection polaire peut être basé par exemple sur :

- l'histoire d'une base,
- la chronologie d'une expédition, d'une recherche scientifique,
- la géographie d'un site,
- des études de la vie polaire, d'un thème scientifique, d'une campagne, d'un moyen de transport ou de communication,
- tout autre sujet que l'exposant veut faire découvrir au public.

5. Critères d'évaluation

- Traitement et importance :	/ 30	
Traitement	/ 20	(exactitude et concordance du plan et du développement)
Importance	/ 10	(ampleur de la participation)
- Connaissances et recherches :	/ 35	
Connaissances	/ 15	(connaissance du sujet)
Recherches	/ 20	(recherches personnelles)
- Etat et rareté :	/ 30	
État	/ 10	(qualité du matériel exposé)
Rareté	/ 20	(difficulté d'acquisition du matériel)
- Présentation :	/ 5	
Présentation	/ 5	(lisibilité des textes et aspect esthétique)
<hr/>		
Total	/100	